

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 31 Janvier 2017

Délibération n°8 - 2017 relative aux critères d'attribution de la Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

**VU le Code de l'éducation, et notamment son article L954-2,
VU l'arrêté du 17 Novembre 2010 portant revalorisation pour l'année universitaire 2010-2011 de diverses primes attribuées à certains personnels des établissements d'enseignement supérieur,**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne arrête les critères d'attribution de la PEDR (critères de choix des bénéficiaires de la PEDR ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles), conformément à la Note de cadrage PEDR Campagne 2017.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	23	Contre	5	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE



Document en annexe au présent extrait : Note de cadrage PEDR Campagne 2017

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 01-02-2017

Document mis en ligne le : 01-02-2017